

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Tél : 27-20 30 90 20

Fax : 27-20 21 35 87

Email : info@tresor.gouv.ci

Adresse : BP V 98 ABIDJAN

Abidjan, le 31 DEC 2025

Le Directeur Général

N° 10507 /MFB/DGTCP/DSDI/YAB

Destinataires : Tous les services

V/Réf. :

Objet : NOTE D'ORIENTATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Nombre de pièces : 00

I- CONTEXTE

L'année 2025 s'achève dans un contexte marqué, au niveau interne, par le renouvellement, après deux cycles de certification de trois ans, du Certificat à la norme ISO 9001 version 2015. Ces résultats traduisent notre engagement soutenu à renforcer constamment la performance de notre Système de Management pour le rendre conforme aux normes et standards applicables à nos processus.

Aussi, suite à l'adoption du budget au titre de la gestion 2026 d'un montant de 17 350,2 milliards de francs, en hausse de 13,1% comparativement à l'année 2025, les objectifs financiers assignés au Trésor Public, en 2026, au titre de la mobilisation des recettes non fiscales sont estimés à 234,43 milliards de Francs CFA, en hausse constante depuis les gestions antérieures.

Au regard de ces objectifs et de nos engagements envers nos parties intéressées pertinentes tels que définis dans le Plan Stratégique de Modernisation et de Développement (PSMD) 2024-2028, il m'a paru indiqué, à l'instar de l'année écoulée, de poursuivre les efforts d'accroissement du niveau de mobilisation des ressources intérieures, à travers la reconduction du thème « **La mobilisation des ressources intérieures : un enjeu de performance des services du Trésor Public** ».

Ce choix se justifie par un double objectif :

- d'une part, optimiser les actions mises en œuvre au cours de ces dernières années, en vue d'un relèvement significatif du niveau de mobilisation des ressources non fiscales ;
- d'autre part, apporter une réponse efficace aux engagements que nous avons pris à l'égard du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du PSMD 2024-2028.

II- ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Dans l'optique d'une mise en œuvre du thème de l'année 2026, six (6) orientations prioritaires sont identifiées à travers la présente note.

1- L'accroissement du niveau de mobilisation des recettes non fiscales

L'adoption de la loi portant Livre de Procédures des Recettes Non Fiscales (LPRNF) devrait constituer l'élément déclencheur d'actions majeures visant une amélioration du recouvrement desdites ressources.

A cet effet, il convient, entre autres :

- de poursuivre les démarches en vue de l'adoption des textes d'application du LPRNF ;
- d'adapter la stratégie de mobilisation des recettes non fiscales à l'évolution du contexte ;
- de renforcer les séances de sensibilisation et d'appropriation des dispositions du LPRNF par les acteurs ;
- de poursuivre les actions visant la généralisation de l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney dans les administrations publiques ;
- d'intensifier les actions de sensibilisation en vue d'une appropriation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney par toutes les administrations publiques ;
- de pérenniser le mécanisme de récompense et d'encouragement des Comptables Publics en lien avec leurs performances en matière de recouvrement.

2- L'optimisation de la gestion des ressources propres des Collectivités Territoriales

L'autonomie financière des Collectivités Territoriales requiert une amélioration du niveau de recouvrement des ressources propres desdites entités.

À cet effet, il s'agira pour les Comptables Publics :

- de sensibiliser les Ordonnateurs en vue d'un meilleur engagement au recouvrement des ressources propres de leurs Collectivités ;
- d'œuvrer à l'utilisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney pour accroître les ressources des Collectivités ;
- de redynamiser les cadres de concertation et de collaboration entre les Comptables Publics et les Ordonnateurs.

3- L'optimisation de la gestion des ressources propres des Etablissements Publics Nationaux

Les Etablissements Publics Nationaux (EPN) et singulièrement les Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ne parviennent pas, dans leur grande majorité, à atteindre un niveau de mobilisation des ressources propres au-delà de la norme de 60% fixée par la réglementation en vigueur.

Aussi est-il primordial :

- d'adapter la réglementation en vigueur aux nouvelles modalités de recouvrement des ressources publiques, notamment par TrésorPay-TrésorMoney ;
- de sensibiliser les acteurs de l'exécution du budget à faire du recouvrement des recettes une priorité ;
- d'élaborer des procédures efficaces de recouvrement des recettes propres ;
- de redynamiser les plateformes de collaboration entre les Comptables Publics et les Ordonnateurs.

4- L'accroissement de la mobilisation de l'épargne privée

Au cours des cinq (5) dernières années, plusieurs initiatives ont été prises dans l'optique du relèvement du niveau de l'épargne privée, notamment les campagnes de sensibilisation des populations à l'inclusion financière et la diversification des produits d'épargne de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts.

Pour la gestion 2026, il convient de garantir à la clientèle bancaire la réponse idéale à ses besoins et attentes en vue d'accroître les dépôts. Dans cette dynamique, il est nécessaire de travailler :

- au renforcement des capacités opérationnelles de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts ;
- à la diversification de l'offre de service bancaire ;
- à la poursuite des actions promotionnelles et de sensibilisation relatives à la bancarisation et à l'inclusion financière des populations ;
- à l'élargissement de l'assiette des investisseurs dans les titres publics ;
- à l'accroissement des actions de sensibilisation sur les Bons et Obligations du Trésor inscrits en comptes courants à l'ACCD auprès de la diaspora ivoirienne.

5- L'amélioration du niveau de recouvrement des recettes au sein des Représentations Nationales à l'Extérieur (RNE)

Il s'avère nécessaire de poursuivre les efforts pour consolider la hausse significative des recettes des RNE.

Aussi s'agira-t-il, entre autres :

- d'évaluer l'utilisation de la plateforme de recouvrement des droits de chancellerie au sein des Paeries à l'Étranger ;
- de finaliser le déploiement de la plateforme électronique de recouvrement des droits de chancellerie dans toutes les Paeries à l'Étranger ;
- de mettre en application les textes réglementaires relatifs à l'organisation des Paeries à l'Étranger, en les dotant, notamment, de moyens humains et matériels adéquats ;
- de promouvoir le partage des bonnes pratiques au sein des Paeries à l'Étranger, à travers la mise en place d'un réseau collaboratif.

6- Le renforcement des rapports collaboratifs avec les Régies financières de l'État et l'ensemble des administrations publiques dans le cadre de la mobilisation des ressources publiques

Les services du Trésor Public devront résolument s'activer à mettre en place et assurer, de façon permanente, le suivi d'une stratégie de franche collaboration avec les régies financières de l'État, notamment les services opérationnels des Douanes, des Impôts, du Budget et des Finances ainsi que ceux en charge des Marchés Publics et des Financements à travers, notamment :

- la dynamisation du cadre d'échanges avec les Administrations Financières relevant du Ministère des Finances et du Budget ;
- le partage d'informations et données stratégiques susceptibles de renforcer la lutte contre l'évasion fiscale ;
- la réalisation effective des actions résiduelles en lien avec l'interconnexion entre les bases de données des Régies financières.

III- AUTRES ORIENTATIONS

En sus des orientations prioritaires ci-avant déclinées, il importe d'accentuer les efforts en vue de la consolidation de nos acquis.

Dans cette optique, il nous appartiendra, entre autres :

- de mettre en œuvre les activités et projets de réformes issus du Plan Stratégique de Modernisation et de Développement 2024-2028 du Trésor Public ;
- de maintenir le cap de l'amélioration de la qualité comptable en rapport avec la mise en œuvre efficace de ASTER WEB ;
- d'engager les actions relatives à la redevabilité, la participation citoyenne, l'observance des valeurs éthiques et déontologiques, gages de crédibilité auprès du citoyen ;
- d'œuvrer au déploiement des normes relatives, d'une part, à la lutte contre la fraude et la corruption et, d'autre part, à la sécurité des systèmes d'information.

Au regard des enjeux liés à la mobilisation optimale des ressources intérieures, j'engage le Pilote du Processus de Management n° 2 « Concevoir et développer la stratégie institutionnelle » à décliner, en liaison avec l'ensemble des Pilotes de Processus et Chefs de Poste, la présente note d'orientation en actions concrètes assorties d'indicateurs de performance et en assurer le suivi périodique.

À cet effet, des reportings trimestriels conjoints devront être effectués par les Pilotes en charge des Processus « Mobiliser les recettes fiscales et non fiscales » et « Gérer les fonds et les dépôts », outre les bilans qui seront présentés au cours des Revues de Direction au titre de la gestion 2026.

J'attache un point d'honneur à la parfaite appropriation et à la mise en œuvre effective de la présente note d'orientation.


ANOUSSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique